

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUECCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

#### **DEV 006-1154/09/CC**

### **■ Création et Affectation d'une Autorisation de Programme pour l'implantation de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) - Approbation d'une convention**

#### **DDEAIAG 09/2964/CC**

Monsieur Le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Institut de Recherche pour le Développement est un établissement public à caractère scientifique et technologique conduisant des programmes scientifiques centrés sur les relations entre l'homme et son environnement dans les pays du sud, dans l'objectif de contribuer à leur développement.

Le contrat d'objectifs de l'IRD, signé le 18 juin 2006 par les ministres chargés de la recherche et de la coopération, précise ses priorités scientifiques et géographiques et lui confie un rôle d'agence au service de la recherche pour le développement. Dans ce cadre les liens euro-méditerranéens et avec l'Afrique ont vocation à être renforcés.

Devant la vétusté de ses locaux parisiens, l'IRD a étudié les possibilités de déménagement de son siège et le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire du 6 mars 2006 a demandé que soient examinées les possibilités d'implantation de ce siège en dehors de l'Île de France.

Avec le soutien de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Ville de Marseille, le Président de MPM a présenté la candidature de Marseille pour accueillir le siège de l'IRD.

Les conclusions de la mission interministérielle, désignée pour examiner les différentes candidatures, ont été remises le 6 novembre 2006 aux ministres de tutelle de l'IRD et ont mis en avant la qualité de la candidature marseillaise.

Compte tenu de l'importance de Marseille et de son environnement en matière de recherche et d'enseignement supérieur, l'IRD y a déjà développé des liens significatifs. Ainsi, près de 60 chercheurs, ingénieurs et techniciens de l'IRD travaillent dans des laboratoires implantés sur le site Marseillais.

L'IRD a accompagné le développement de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy et participé au financement du spectromètre de masse Astérisque sur le site de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois. L'Institut intervient également au travers des pôles de compétitivité gestion des risques et vulnérabilité des territoires, ORPHEME et Mer. L'IRD est, d'une part membre fondateur du CTRS « Infectiopôle Sud » labellisé par le ministère et d'autre part participe au projet « Infectiopôle ». Il est associé au projet de relocalisation du Centre d'Océanologie de Marseille à Luminy.

Ainsi, la qualité de l'environnement marseillais offre un cadre cohérent, dynamique et valorisant pour accompagner le repositionnement stratégique de l'IRD figurant dans son contrat d'objectifs 2006-2008. L'implantation du siège de l'IRD à Marseille est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008, sur le site d'Euroméditerranée, dans l'immeuble le Sextant sur 4.375 m<sup>2</sup>.

Cette délocalisation porte sur le transfert de 240 postes de travail.

Les collectivités territoriales se sont engagées sur un principe d'accompagnement financier de l'implantation pour un montant total de 4 M d'euros se décomposant en 1 M d'euros pour la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, 1 M d'euros pour le Département des Bouches-du-Rhône, 1 M d'euros pour la Ville de Marseille et 1 M d'euros pour MPM.

MPM a délibéré dans sa séance du 29 juin 2007 et approuvé le principe d'une participation financière d'un montant d'un million d'euros et approuvé la convention cadre rassemblant l'ensemble des partenaires de cette implantation, signée le 06 juillet 2007.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la création et l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 1.000.000 d'euros, les crédits de paiement étant inscrits au Budget de la Communauté Urbaine, les modalités d'attribution et de versement de la participation sont définies dans une convention annexée à la présente.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 29 juin 2007 par laquelle le Bureau de la Communauté a approuvé la convention cadre établie entre les partenaires de l'opération d'implantation de l'IRD ;
- La convention cadre de localisation de l'IRD à Marseille, signée le 06 juillet 2007 par l'Etat, l'IRD, la Région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, l'Etablissement Public Euroméditerranée et Marseille Provence Métropole qui prévoit dans son article 1 la signature entre les parties, de conventions précisant les modalités d'attribution et de versement des subventions.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'intérêt majeur de soutenir l'implantation d'organisations internationales.
- La cohérence de cette implantation avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence métropole euro-méditerranéenne des échanges et de la connaissance », votée par le conseil de communauté du 17 décembre 2007.

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvé le principe d'une participation financière d'un montant de 1.000.000 d'euros pour l'implantation de l'Institut de Recherche pour le Développement à Marseille.

**Article 2 :**

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour un montant de 1.000.000 d'euros.

**Article 3 :**

Les crédits de paiement sont inscrits au Budget 2009 de la Communauté Urbaine : Article 2042 – Fonction 90 – Sous Politique B 320.

**Article 4 :**

Est approuvée la convention de localisation du siège de l'Institut de Recherche pour le Développement à Marseille entre MPM et l'IRD, fixant les modalités d'attribution et versement de la participation.

**Article 5 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
aux Technopoles et Agglomération numérique  
Université, Recherche

Francis GIRAUD

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et Servir l'Emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI